

Le TC-CPH de Bobigny | Seine-Saint-Denis (93)





Les acteurs du projet

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Ministère de la Justice
Direction des Services Judiciaires (DSJ)

MANDATAIRE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Agence publique pour l'immobilier
de la Justice (APIJ)

GROUPEMENT DE CONCEPTION-RÉALISATION

Ateliers 234, Architecte,
SAS Mizrahi, Bureau d'études

ENTREPRISE

Campenon Bernard Construction (groupe Vinci)

PRINCIPAUX PRESTATAIRES

- Batiplus, Bureau de contrôle technique
- BECS, Coordonateur en matière de sécurité et de protection de la santé
- CSD & Associés, Coordonateur SSI
- SETEC, Assistance et conseil pour l'exploitation maintenance
- ID Conseil : Assistance et conseil pour le mobilier
- SEV, Assistance et conseil pour la signalétique
- MODA et OPTIME ESPACE, Entreprises de mobilier

CONDUCTEUR D'OPÉRATION

Direction départementale des territoires 93



Chiffres clés

Budget : **24,6** millions d'euros
toutes dépenses confondues

Surface : **6 900** m² hors œuvre

Durée des travaux : **16** mois

Matériaux : **4 000** tonnes de béton,
300 d'acier, **2** grues

Gros œuvre : **47 000** heures

Sous-traitants : **110 000** heures

37 entreprises de premier rang

11 jours d'intempérie (neige)

Effectifs : **38** magistrats
et **85** fonctionnaires

5 salles d'audiences publiques

som. maire

4

UN SYMBOLE
DANS LA VILLE
ET DANS LE DÉPARTEMENT

8

UN OUTIL
JUDICIAIRE
PERFORMANT

22

UN LIEU
DE SÉRÉNITÉ

UN SYMBOLE DANS LA VILLE ET DANS LE DÉPARTEMENT

C'est en Seine-Saint-Denis, terre de contrastes, que l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a été chargée de donner naissance à un projet sans précédent. Un palais de justice contemporain et fonctionnel, conçu pour accueillir les juridictions de l'entreprise : tribunal de commerce et conseil de prud'hommes (TC et CPH). Exceptionnel, cet ensemble judiciaire l'est à plusieurs titres. Parce qu'il donne le coup d'envoi d'un programme plus vaste destiné à moderniser l'équipement immobilier judiciaire du département. Parce qu'il incarne toute l'importance que les pouvoirs publics accordent au développement de ce bassin d'emplois et de population. Parce que son aboutissement architectural est le fruit d'une collaboration exemplaire.



Une première étape dans la réhabilitation de la justice

Offrir à Bobigny un espace judiciaire entièrement rénové et d'architecture moderne avant la fin de la décennie, telle est l'ambition du projet dont le nouveau TC-CPH est la première pierre. Un projet qui permet dès aujourd'hui, en relogant le TC, de libérer 2 000 m² au profit du tribunal de grande instance (TGI) dans l'ancien palais de justice, puis dans un second temps de restructurer et d'étendre cet ancien palais pour y installer le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance réunis. « *L'enjeu est de taille pour ce département doté de l'un des plus importants parquets de France* », comme le rappelle Marie-Françoise Verdun, magistrate déléguée à l'équipement à la cour d'appel de Paris.

Une preuve de vivacité économique

Avec plus de 480 000 employés et 73 000 établissements, dont 94 % de PME, le tissu économique de Seine-Saint-Denis est très important. Le développement accéléré de certaines zones comme la Plaine Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois ou Villepinte, dans le sillage d'une plate-forme aéroportuaire mondiale, en témoigne. Créer un ensemble judiciaire unique pour réguler la vie des entreprises et des salariés d'un territoire qui cristallise toutes les difficultés, « *c'est envoyer un message fort de soutien à son développement, tout en affichant la place que le droit et la justice doivent occuper dans cette évolution* », affirme Philippe Jeannin, Président du tribunal de grande instance de Bobigny.

Le fruit d'une coopération exemplaire

En tous points conforme au projet initial, le TC-CPH de Bobigny doit son aboutissement architectural à une coopération exemplaire tout au long d'un programme qui aura duré un peu plus de 5 ans, depuis le concours qui a abouti en 2005 au choix du groupement formé par Ateliers 234, architectes, et le bureau d'études AS Mizrahi, jusqu'aux travaux confiés en 2008 à l'entreprise Campenon Bernard Construction (CBC, du groupe Vinci). « *Le chantier s'est déroulé sans qu'on ait aucun accident à déplorer* », précise Thierry Pamboukdjian, chef de service travaux chez CBC et responsable du chantier. Isabelle Roux, chef de projet à l'APIJ, ajoute que certains éléments liés au développement durable ont complété le programme initial au fil du chantier et que l'entreprise a su parfaitement les intégrer aux travaux, sans impact sur la date de remise des clés.

Durant les 16 mois du chantier, les juridictions, la maîtrise d'œuvre, l'entreprise et la maîtrise d'ouvrage ont su installer, au fil des comités de pilotage et des réunions de chantier, une synergie et un respect mutuel que la Directrice de programme à l'APIJ, Sidonie Guénin, qualifie d'exceptionnels. « *C'est en grande partie grâce à cette harmonie que le projet a pu bénéficier d'une telle qualité de réalisation et a pu être livré dans les temps, fin mars 2010, respectant le budget global de 24,6 millions d'euros, toutes dépenses confondues* » reconnaît-elle. Situation harmonieuse que confirme Isabelle Roux, pour l'avoir vécue au quotidien.



Le chantier en juin 2009 



Vue d'ensemble du TC-CPH 

UN OUTIL JUDICIAIRE PERFORMANT

Pour la première fois regroupés au sein d'un édifice dédié, le tribunal de commerce [9^e rang sur 135 juridictions avec 3 200 affaires par an] et le conseil de prud'hommes [2^e rang sur 210 juridictions avec 4 200 affaires], offrent aux justiciables de Bobigny, salariés et entrepreneurs, une qualité d'accueil et une Justice à la hauteur des enjeux économiques et sociaux du département. La volonté de penser le projet avec intelligence, goût et souci du détail, pour favoriser l'exercice d'une justice de proximité en toute sérénité a prévalu.











L'accueil du greffe du TC : deux niveaux pour faciliter l'accessibilité ^

Un accueil de qualité

Toutes les entreprises, mêmes celles au parcours sans accident, doivent un jour ou l'autre se rendre au TC-CPH, pour y déposer un dossier de création, faire modifier leurs statuts, ou pour y résoudre un différend, voire y clore leur activité ; certains salariés aussi. Qu'il s'agisse d'une simple formalité ou d'un conflit, ce contact avec la Justice imprimera dans leur esprit une image forte, dont les contours se dessinent dès l'accueil. Celui-ci a été particulièrement soigné. Dès ses premiers pas sur le parvis, traité à la manière d'un patio japonisant, le justiciable prend à la fois possession des lieux, s'y oriente et en mesure la sérénité. Majestueuse salle des pas perdus sur sa gauche, greffe du tribunal de commerce légèrement en hauteur sur sa droite, étages accessibles à l'œil nu via des passerelles, l'espace lui offre sa cartographie sans ambiguïté. Rien n'arrête le regard. Où que l'on soit dans le bâtiment, le repérage se fait au premier coup d'œil. Les matériaux et les couleurs, comme l'espace, suscitent l'apaisement.



^ Le poste de sécurité

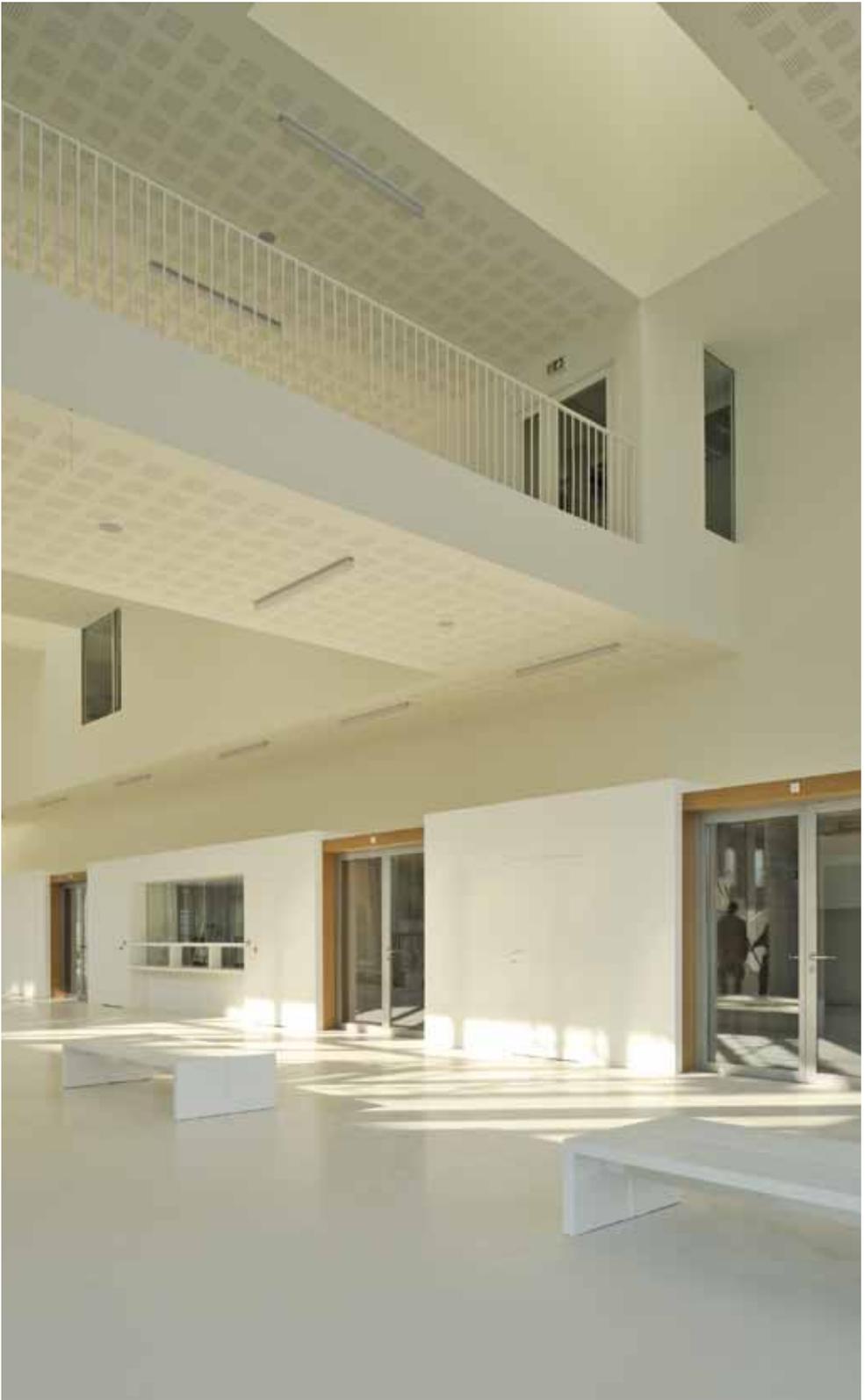


^ L'une des deux petites salles d'audiences du TC et CPH

Une justice plus proche et plus moderne

Avec 5 salles d'audiences mutualisées entre les deux juridictions, dont la plus grande offre plus de 80 places, le nouveau bâtiment procure aux deux juridictions une bouffée d'oxygène qui leur permettra de se faire plus proches et plus rapides. Tapissées de bois en partie basse, dotées de portes sous tentures, équipées d'un mobilier sobre et élégant sans fixation apparente et d'un éclairage adouci par un ensemble de lamelles suspendues au plafond, ces salles incarnent une Justice à la fois contemporaine, exigeante et apaisante. Il en est de même de la soixantaine de salles de conciliation et de bureaux, affectés aux juges consulaires et conseillers du TC au 1^{er} étage et du CPH au 2^e, dont l'exercice nécessite de petits espaces, sans oublier les 11 bureaux du greffe du TC, dont deux grands espaces paysagers de 200 m², en prise directe avec l'accueil du rez-de-chaussée haut. Un accueil doté de bornes interactives permet aux justiciables d'éditer eux-mêmes certains documents numérisés. Enfin, la circulation des magistrats comme celle des visiteurs a été soigneusement pensée. Chaque juge peut se rendre directement en salle d'audience sans croiser le public, ce qui représente un réel enjeu symbolique.

Sur le plan de la sûreté et de la sécurité, tous les espaces publics bénéficient de la vidéosurveillance, et les parties privatives ne sont accessibles qu'avec un badge. En cas d'incendie, l'ensemble du bâtiment est désenfumé en quelques instants.



Dans la salle des pas perdus, l'accueil du CPH et les accès aux salles d'audiences mutualisées ^



^ Deux des 5 salles de travail des juges du TC



^ Circulation menant aux 3 salles de conciliation du TC et CPH



L'une des 4 salles de délibérés du TC et CPH ^





^ Les casiers des greffiers du CPH



^ Le bureau du Président du TC

Un édifice facile à vivre

Les 32 agents du conseil de prud'hommes comme les 20 greffiers du tribunal de commerce, les 200 conseillers prud'homaux ainsi que les 100 juges consulaires pourront en témoigner : le nouveau palais de justice offre des conditions de travail inégalées jusqu'alors, dans un édifice de plus 7 000 m², agréable et fonctionnel. Aucun bureau aveugle ni donnant sur la rue, un confort thermique assuré par des panneaux radiants au plafond, un éclairage naturel grâce à des vitrages conciliant luminosité et intimité, des ouvrants pour une aération naturelle, elle aussi, une isolation phonique irréprochable malgré l'autoroute A86 toute proche, des espaces de travail au mobilier parfaitement assorti et un toit terrasse, protégé des regards et du bruit.

Aussi facile à entretenir qu'à vivre, grâce à une maintenance en amont, le TC-CPH s'avère également économe. Tous les utilisateurs ont été formés aux dépenses énergétiques. La plupart des éclairages sont à détection de présence.

Un édifice durable et responsable, accessible à tout type de handicap grâce à ses locaux de plain-pied, ses bandes de guidage au sol et ses boucles auditives dans les salles d'audiences.



^ Un bureau de greffiers



^ Circulation desservant les bureaux des différentes sections du CPH



Une salle de conseillers du CPH ^



La caf t ria du TC et CPH ^

UN LIEU DE SÉRÉNITÉ

Visite guidée en compagnie de Christine Edeikins,
architecte cofondatrice d'Ateliers 234.





Espace d'attente des bureaux des juges rapporteurs du TC [^]

Ateliers 234 n'en est pas à son premier palais de justice. En quoi le programme de Bobigny était-il spécifique ?

Commençons par les contraintes liées au site. La parcelle sur laquelle devait être construit le futur palais de justice était plutôt accessible mais exiguë et située à la jonction de deux urbanités assez différentes. D'un côté, un paysage très actif, avec l'A86, l'avenue Paul Vaillant-Couturier et son enfilade de bureaux. De l'autre, un îlot banlieusard plus domestique. Les contraintes fonctionnelles du programme n'étaient pas moindres. Il s'agissait de faire cohabiter sur un même site deux juridictions aux fonctionnements très différents, de gérer deux types de flux et d'accueillir des publics dont la charge émotionnelle pouvait être importante : salariés en conflit avec leurs ex-employeurs, entrepreneurs en cessation de paiement, etc.



Depuis la salle des pas perdus, vue sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier ^







Comment votre architecture a-t-elle réussi à tourner ces contraintes en avantages ?

Pour résoudre le problème d'exiguïté, nous avons choisi d'occuper tout le terrain et d'intérioriser l'extérieur, c'est-à-dire les espaces paysagers et les abords traditionnels d'un tel édifice : 5 patios traités à la manière de jardins zen, dont le parvis, se répartissent à l'intérieur de l'enceinte. Ces respirations permettent de gagner de la place. Elles contribuent aussi à la luminosité et à la sérénité du palais. L'autre contrainte liée au site portait sur son double environnement. Nous aurions pu traiter chacune des deux façades différemment, en écho aux paysages qui leur faisaient face. Nous avons choisi le contraire : une architecture très unitaire et cohérente qui renforce la dimension symbolique de l'édifice. Avec son socle protecteur gris anthracite et sa peau de produit verrier, le palais fait aujourd'hui figure de véritable lanterne urbaine.

Gérer les contraintes fonctionnelles dans ce périmètre exigü était plus compliqué. Le cahier des charges stipulait de mettre en accès direct les salles d'audiences et la salle des pas perdus, bien sûr, mais aussi l'accueil du TC et son greffe, très fréquentés. Notre solution architecturale, avec son rez-de-chaussée à deux niveaux, permettait d'y joindre l'accueil du CPH sans que les flux ne se mélangent. L'ensemble des zones accessibles aux visiteurs se retrouvaient ainsi au rez-de-chaussée, comme il se doit pour tout bâtiment public. C'est une des raisons pour lesquelles notre projet a été choisi. Cela contribue aujourd'hui à donner son caractère au bâtiment.

Enfin, il s'agissait de concilier la majesté inhérente à ce type d'édifice avec l'humanité nécessaire à une justice de proximité. C'est en travaillant sur les volumes et sur la transparence du bâtiment en coupe que nous y sommes arrivés, ainsi que par le choix des matériaux et des couleurs. Où que l'on se trouve, il y a des prolongations visuelles horizontales, verticales ou diagonales. Quant aux temps d'attente, ils se font en immersion dans la ville, mais dans une ville apaisée par le traitement des vitrages.



Circulation desservant les bureaux des juges rapporteurs du TC ^

Les utilisateurs comme la maîtrise d'ouvrage soulignent l'aboutissement architectural de l'édifice et le souci du détail. Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Commençons par la peau en produit verrier. Elle est faite d'une trame régulière alternant trois types de vitrages de même largeur et un ouvrant opaque d'un tiers de largeur, le « ventilateur ». Se succèdent ainsi : un vitrage translucide qui diffuse la lumière de façon très importante, un vitrage clair et un vitrage avec une fine trame noire à l'intérieur et une fine trame blanche à l'extérieur. Autant d'astuces qui permettent aux occupants d'être protégés des regards extérieurs tout en voyant ce qui se passe dehors, de bénéficier d'une lumière douce et naturelle et de pouvoir ventiler sans qu'un garde-corps soit nécessaire.

Autres détails : les radiateurs intégrés au faux plafond permettent de désencombrer les murs des bureaux, ou encore les plafonds des couloirs, peints en noir pour se faire plus discrets, et équipés de lamelles écrans-réfecteurs en aluminium pour éviter d'être ébloui en marchant. Sans oublier certains matériaux innovants comme le Starron, une résine très résistante et élégante que nous avons utilisée pour les bancs des espaces d'attente et les parois extérieures des salles d'audiences, sur la salle des pas perdus.

Le sujet architectural de cet édifice est la lumière, plus que la matière.



Dans l'escalier public, la trame régulière alternant trois types de vitrages ^





Remerciements



Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ

Remerciements à :

Marie-Françoise Verdun, Magistrate déléguée à l'équipement
à la cour d'appel de Paris

Christine Edeikins, Architecte associée, Ateliers 234

Thierry Pamboukdjian, Chef de service travaux Campenon Bernard
Construction, Responsable du chantier

Merci aussi à :

Philippe Jeannin, Président du TGI de Bobigny ; André Bichwiller,
Direction des services judiciaires ; Sylvain Réty, Ateliers 234 ;
Dominique Brunaud, directeur d'exploitation adjoint, Marie-Charlotte
Sandrin et Marcel Rodrigues, CBC.

Ont participé au sein de l'APIJ :

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Diane Pouget

Sidonie Guénin

Isabelle Roux

Coordination :

Service communication de l'APIJ

Maquette et mise en page : Agence KAZOAR

Rédaction : Béatrice Noyère, service communication APIJ

Impression : Imprimerie LECLERC

Crédit photos : Nicolas Fussler





APIJ
30, rue du Château-des-Rentiers
75013 Paris
www.apij.justice.fr